

André Ackermann, syndic de Corminboeuf, député au Grand Conseil.

Une fusion avec Granges-Paccot, Givisiez et Belfaux!

Se situant entre Marly et Villars-sur-Glâne en matière de population, elle permettrait un rééquilibrage des forces au sein des communes périphériques et faciliterait les débats avec le centre.



André Ackermann, syndic de Corminboeuf, préconise une fusion à grande échelle regroupant Belfaux, Granges-Paccot et Givisiez : « Ce projet paraît évidemment un peu utopique et certains penseront que nous désirons former un pôle fort pour éviter l'agglomération. Je le vois différemment: lorsque cette nouvelle commune se retrouvera face à Fribourg, Marly et Villars-sur-Glâne, par exemple, les débats seront plus faciles et plus équilibrés. »

Belfaux favorable à la fusion. Des discussions ont déjà eu lieu avec les conseils communaux concernés: « Rien ne s'est concrétisé pour le moment. Il faudrait vraiment mettre l'ouvrage sur le métier. Dernièrement, j'ai rencontré Solange Berset, syndique de Belfaux, elle serait favorable au projet. » Certaines communes ont déjà de forts liens entre elles à l'image de Corminboeuf et Givisiez : « Nous partageons notamment le home médicalisé Le Manoir, la zone industrielle, la déchetterie et l'organisation des transports. » André Ackermann serait-il prêt pour un départ à deux? « La question se pose mais je préférerais partir directement à quatre pour éviter de devoir faire le travail en deux étapes. » Le principal avantage d'une telle fusion se situe au niveau de l'aménagement du territoire. « Granges-Paccot ayant une zone commerciale, Givisiez une zone industrielle et Corminboeuf plutôt une zone de résidences individuelles, en concentrant le tout, nous éviterions que chaque commune doive posséder un assortiment de toutes les zones. Ce serait un gros avantage car nous n'ambitionnons pas d'ouvrir à Corminboeuf une nouvelle zone industrielle. »

Décentralisation des services. Cependant André Ackermann souhaite garder une administration décentralisée avec une antenne administrative dans chaque village. « La fusion doit garder la notion de proximité, être intelligente et non centralisatrice. » Même en ce qui concerne Fribourg, le syndic pense que, par exemple, la décentralisation des services sociaux dans les quartiers permettrait de mieux résoudre les problèmes. Mise à part la suppression des postes de conseillers, pour le syndic de Corminboeuf cette fusion n'entraînerait pas d'économies de personnel pour sa commune : « Deux personnes travaillent à plein temps à l'administration, je doute que nous arrivions à réduire les effectifs. Au niveau de la voirie, le travail resterait le même parce que les routes et les places de sports doivent tout de même être entretenues. » Quant au projet de fusion entre Corminboeuf et Chésopelloz, il n'est pas prioritaire et est pour l'instant suspendu : « La commune de Chésopelloz le refuse parce qu'elle tient à garder son taux d'impôts – 50 centimes – qui est bien inférieur au nôtre – 85 centimes. Cette situation est due à la contribution fiscale d'une famille. Le conseil communal et moi-même ne nous battons pas contre cette forme d'égoïsme pour les motiver. D'ailleurs, un éventuel départ des personnes concernées changerait totalement la donnée du problème. »

Opposition à l'agglomération. André Ackermann a toujours été contre la loi sur l'agglomération parce qu'elle n'implique rien. Il n'y a pas de tâche fixée ni de perception d'impôts possible. « Elle ne peut pas être critiquée car elle est vide. » Il juge le projet également trop lent : « Une assemblée constitutive a eu lieu mais le processus durera, dans le meilleur des cas, encore deux ou trois ans. Pour le moment aucune tâche n'a été déterminée. Il semble toutefois que les délégués des communes seront convoqués à fin juin et qu'il leur sera proposé la création de trois groupes de travail, consacré aux problèmes financiers, juridiques ainsi qu'à la répartition des tâches, dans le but de débayer le travail. Nous n'avons pas encore reçu de convocation. » Une fois les tâches déterminées, il faudra répartir les frais qui devront être financés par les ménages communaux, car l'agglomération ne pourra pas prélever d'impôts. « Tout porte à croire que nous nous chamaillerons sur des questions de répartition des charges jusqu'à l'aboutissement d'un consensus. A ce moment les statuts seront présentés aux assemblées électorales de toutes les communes. Le groupe

de travail financier proposera peut-être de changer la loi pour avoir une autonomie financière, ce qui serait plus correct. A la fin du compte, il faudra encore que les statuts proposés soient acceptés par ces assemblées électorales. L'exercice sera certes intéressant, mais ardu et à la limite peu productif. » Autre problème de l'agglomération : le bilinguisme imposé par les communes de Guin et de Tavel. « Tous les travaux, les procès-verbaux, les projets de règlements devront être traduits. C'est un coût qui n'est pas négligeable. » André Ackermann ne sent pas tellement la volonté de l'Etat de faire avancer les choses dans ce domaine. « J'ai l'impression qu'il estime que les communes sont suffisamment riches pour prendre à leur charge tous les frais. » M. Ackermann explique les difficultés financières rencontrées ces deux dernières années, par la péréquation qui impose lourdement les trois premières classes. « Pour les communes de classe 1, 2 et 3 les charges liées – que ce soit dans les domaines scolaires, sanitaires, social – sont proportionnellement plus importantes que pour les communes de classe 4,5 et 6 d'autant plus que la masse à répartir augmente sans cesse. Je perçois ce phénomène pervers depuis relativement longtemps et je me réjouis donc que le directeur des finances Urs Schwaller en arrive à la même constatation. Cela démontre que le système est devenu obsolète. »

Péréquation directe. Selon le syndic, certains critères de calcul de la péréquation nécessitent une modification. « Nous ne pouvons pas contester la prise en compte du revenu fiscal de la commune. Par contre, il n'est pas logique que, parmi les critères des besoins retenus pour le calcul de l'indice, on tienne encore compte de la densité de la population du fait qu'un habitat éclaté provoque plus de frais d'investissement pour une commune : longueur des routes ou des canalisations plus élevées, par exemple. » André Ackermann prône la transparence dans la péréquation. En effet, à moins de savants calculs, les communes ne savent pas quel montant elles versent à la péréquation. « Les petites communes se plaignent d'être insuffisamment aidées par les riches, et celles-ci se plaignent d'en faire trop. Il faut qu'il y ait un fonds de péréquation qui soit alimenté par les communes. Cette solution est la seule planche de salut. Nous saurions combien Corminboeuf, par exemple, remettrait de francs par année et combien une commune en classe 5 ou 6 en recevrait. »

Redistribution de l'assiette fiscale. De plus, le syndic opterait également pour une nouvelle répartition des tâches ainsi que de l'assiette fiscale: « Par définition, une tâche serait cantonale ou communale. On peut, par exemple, s'imaginer que dans les domaines hospitalier ou scolaire, le canton prenne tout en charge, car il s'agit de tâche plutôt de nature cantonale. Un corollaire serait probablement que le taux fiscal cantonal devrait être augmenté alors que, à l'inverse, le taux communal serait abaissé dans la même proportion. Nous payerions 1,20 franc au canton et 65 centimes à la commune au lieu de 1 franc et 85 centimes, par exemple. » Depuis une dizaine d'années, la dette de la commune par habitant est de 8000 francs. « Il y a deux ou trois ans nous avons baissé l'impôt à 80 centimes, suite à la proposition d'une citoyenne. Les gens ont toujours eu peur que s'il y avait trop d'argent à disposition, il serait dépensé sans réflexion. Le maintien d'un taux de 85 centimes aurait permis d'amortir notre dette. En outre, pour les raisons évoquées ci-dessus, le budget 2002 présentait un déficit qui dépassait la cote d'alerte, ce qui nous a forcés à présenter une hausse des impôts de 10 centimes et une hausse de la taxe immobilière de 10 %. » Ces propositions ont été refusées par l'assemblée communale. Une seconde assemblée a finalement accepté une hausse de 5 centimes. « Notre objectif étant toutefois de maintenir un budget équilibré, nous avons dû couper dans les dépenses maîtrisables, en particulier dans le domaine scolaire en annulant le camp de ski, les camps verts et la piscine. Je le regrette fondamentalement mais nous n'avions pas le choix. » La commune a également renoncé à l'engagement d'un troisième employé de la voirie, supprimé un certain nombre de prestations comme les embellissements floraux et les abonnements CFF, ainsi que des subventions accordées aux associations.

« **Vous vous vengez** » La population réagit de manière indirecte, confie le syndic : « Suivant la personne, on me dit, « vous vous vengez » ou que c'est lamentable d'avoir coupé dans le domaine scolaire ou de ne plus décorer les giratoires. Je suis de l'avis que les décisions prises par le conseil communal soient en totale cohérence avec les décisions prises par l'assemblée communale. Du moment que l'assemblée communale a pris une décision, il faut s'y conformer. » D'autres citoyens, notamment au sein du Parti socialiste, ont déjà demandé de rétablir les prestations : « C'est notre vœu le plus cher. Nous étions conscients que ces suppressions rendraient les gens attentifs à ce qu'offre une commune. Nous espérons arriver à un résultat équilibré à la fin de l'année 2002 mais nous ignorons quelles seront nos rentrées suite à l'introduction de la taxation cantonale annuelle. Je ne peux donc pas dire aujourd'hui si, pour rétablir toutes les prestations, il faudrait encore une augmentation de 5 centimes. » Le syndic a-t-il peur pour sa réélection ? « Non, j'ai déjà annoncé que ce serait ma dernière période. Je vais continuer à travailler comme si de rien n'était. »

Corminboeuf surinvestit? La commune de Corminboeuf n'a-t-elle pas surinvesti notamment lors de la construction de la route du Centre ? « Non. A l'époque la route était en mauvais état, nous avons deux solutions soit construire une route rectiligne avec deux trottoirs – il n'y en avait qu'un à l'époque – soit construire la route du Centre (ndlr. Cette voie est parsemée d'obstacles dans le but de ralentir les véhicules) qui représentait un coût supplémentaire de 700'000 fr. par rapport à une solution « standard », compte tenu des subventions cantonale et fédérale. La première solution aurait incité les véhicules traversant le village à rouler plutôt à 80 kilomètres à l'heure au lieu des 50 autorisés. En outre, la solution retenue a une fonction fortement dissuasive pour le trafic de transit des poids lourds. La place sud de l'école ainsi

que le terrain de foot inauguré en 88-89 font également partie des derniers investissements importants de la commune, par ailleurs décidés par les conseils communaux précédents. Ils ont un rôle à jouer lorsque des gens décident de s'installer dans une commune. Ils font donc partie du marketing du village. »

Investissements culturels. Parmi les projets de la commune André Ackermann évoque la mise à l'étude d'un nouveau plan d'aménagement local en vue de l'ouverture de nouvelles zones à bâtir. « Un autre objectif sera d'encourager la venue d'entreprises dans le secteur de la zone industrielle du CIG situé sur notre commune. Nous aimerions aussi faire avancer les projets d'infrastructures culturelles dans le Grand Fribourg, respectivement à Fribourg et à Villars-sur-Glâne. Reste à convaincre nos citoyennes et citoyens d'y participer, en leur démontrant que c'est aussi un investissement indispensable pour la région. »



Des TPF hautains. André Ackermann se bat contre les nouveaux statuts de la CUTAF en raison des difficultés financières de sa commune et d'un modèle organisationnel aberrant : « C'est choquant que pour aller voir un match de hockey, par exemple, l'habitant de Corminboeuf paie environ 3 francs le trajet du village à la gare et 2 francs celui de la gare à la patinoire; soit un total de 10 francs l'aller-retour. A ce prix, les gens préfèrent utiliser leurs véhicules. De même, en raison du peu de desserte le week-end et le soir, si vous avez un enfant qui est, par exemple, au Conservatoire, vous êtes obligé de le transporter avec votre véhicule privé, ce qui n'est pas nécessaire pour l'habitant du Schönberg ou de Villars-sur-Glâne. En outre, il ne lui apparaît pas correct de faire payer aux communes des coûts fixes sur la base de critères comme le taux de la desserte, les nombres d'habitants, d'emplois et de voitures. « Les critères de pondération des populations des communes périphériques sont identiques à ceux de Villars-sur-Glâne et Fribourg qui sont bien desservis. Lors de notre dernière assemblée communale, les citoyens l'ont bien compris, comme des gens que nous ne pouvons qualifier d'anti-transport public à l'image de l'ancien député des Vert(e)s Richard Ballaman. »

Cutaf-TPF relations insatisfaisantes. Pour André Ackermann, les relations entre la CUTAF, qui regroupe 12 communes, et les TPF ne sont pas satisfaisantes. « Le comité de direction de la CUTAF établit chaque année un cahier des charges, sur la base duquel les TPF établissent leur offre. Ces derniers sentent bien qu'ils tiennent le couteau par le manche et se montrent le plus souvent inflexibles en adoptant une attitude hautaine. Il y a des choses qui sont difficilement compréhensibles : quand nous voulons augmenter la fréquence des bus sur une ligne, on nous répond que ça coûte tant, et à l'inverse quand nous aimerions économiser en abaissant la fréquence des bus du samedi et dimanche par exemple, on nous répond que les économies sont quasi nulles. En outre, le système actuel fait que les TPF n'ont aucun intérêt à faire des efforts pour augmenter les recettes des ventes de billets et d'abonnements et que leur taux de couverture – recettes par rapport aux charges – est très faible. » La CUTAF a dû procéder ce printemps à un réajustement des prix « Cela paraît difficilement compréhensible quand on sait qu'en 2000, les TPF ont présenté un cash flow de plus de 20 millions et un bénéfice de plus de 2 millions alors que l'entreprise est subventionnée à plus de 80 % par la Confédération, le canton et les communes. Une telle hausse des prix n'aurait pas été nécessaire si l'offre des TPF avait été plus proche des coûts réels. » M. Ackermann ne croit pas qu'un appel d'offres sera fait pour l'année 03/04 : « J'imagine mal la CUTAF aller demander une offre aux transports bernois ou aux cars postaux, cela aurait des incidences sociales importantes. Beaucoup trop d'employés perdraient leur emploi. »

Un réseau à une vitesse. Selon le syndic l'amélioration consisterait à supprimer ce réseau à deux vitesses. « Il faudrait un traitement homogène des transports avec un noyau central qui serait Villars-sur-Glâne, Givisiez, Fribourg, Granges-Paccot, Corminboeuf, Guin et Marly. » Persuadé que les nouveaux statuts de la CUTAF seront finalement acceptés par la majorité requise des communes, M. Ackermann est prêt à jouer le jeu démocratique : « Ce n'est pas grave si nous sommes les seuls à rester récalcitrants. Notre idée était de secouer un peu le cocotier et d'ouvrir un véritable débat. Nous ne pouvons pas quitter la CUTAF car nous ne disposons pas des moyens légaux, même si les 100 % de nos citoyens le décident. J'espère toutefois que, si les nouveaux statuts sont acceptés, l'attitude de certaines communes changera. »

Non au monolinguisme. Corminboeuf est concerné par le problème du bilinguisme scolaire

: « Des parents germanophones ont fait une demande de scolarisation en langue allemande pour leurs enfants. Leur argument est qu'ils ne pourraient pas soutenir suffisamment leur enfant sur le plan scolaire. Nous avons fait opposition, le tribunal administratif nous a déboutés suite principalement au jugement du Tribunal fédéral concernant une famille de Granges-Paccot. Nous avons donc dû accepter la scolarisation à l'Ecole Libre Publique de 5 à 6 enfants, dont certains sont de même famille. »

3000 francs à la charge parentale. Dans de tels cas le règlement communal précise que les frais scolaires peuvent être refacturés aux parents jusqu'à un montant de fr. 3'000.– par enfant et par année. L'éventuel montant restant doit être pris en charge par la commune. « Vu la décision du tribunal, nous avons écrit aux familles afin de les rendre attentives à cet article et leur avons demandé une confirmation de l'acceptation de cette condition. Nous n'avons pas reçu de réponse à ce jour ! »

Fermeture d'une classe. La décision du tribunal administratif pourra avoir une incidence sur l'organisation scolaire de Corminboeuf : « Le fait que des enfants soient scolarisés à l'Ecole Libre Publique au lieu de rester à Corminboeuf peut avoir pour conséquence la fermeture d'une classe dans notre école ». André Ackermann perçoit un autre danger : le déplacement de la frontière des langues. « Je ne suis pas du tout d'accord qu'une famille germanophone de Corminboeuf envoie ses enfants à l'école allemande. Ce n'est pas du bilinguisme mais du monolinguisme. Je suis partisan du principe de territorialité qui paraît fondamental pour maintenir notamment la culture d'une région. Les hauts tribunaux de notre pays s'en moquent. Si on accepte le principe de la liberté de la langue, alors pourquoi ne pas également avoir une école italienne, espagnole ou portugaise? » JR

Nouveau président du PDC Sarine. André Ackermann est né le 3 avril 1944 à Payerne où son père, physicien, dirigeait l'Institut fédéral de météorologie. André Ackermann obtient sa maturité à Lausanne avant d'étudier les sciences économiques à Fribourg. Professionnellement, il travaille tout d'abord chez Sibra puis chez Datamed SA : « Cela fait maintenant une quinzaine d'années. Nous développons des logiciels dans le domaine médical, principalement pour les laboratoires d'analyse médicale. » Côté politique, il a commencé son parcours en 1989 : « Quelqu'un m'avait demandé de me mettre sur une liste du PDC de Corminboeuf. Maintenant j'en suis à ma troisième législature en tant que syndic ainsi qu'à ma deuxième législature comme député au Grand Conseil. » Aujourd'hui il est le nouveau président du PDC de Sarine-Campagne. Marié et père de deux filles, André Ackermann a été fondateur du Club de basket de Corminboeuf, il en a assuré la présidence durant de nombreuses années. « Maintenant, j'ai arrêté, je fais partie d'un club de cyclisme, mais je n'ai aucune responsabilité. » Il dirige également l'association La Traversée qui gère plusieurs unités d'accueil pour handicapés psychiques. Aujourd'hui il préside la Commission d'école du Collège de Gambach.

Propos recueillis par Hohann Ruppen et Jean-Marc Angéloz

07.06.2002